



ACADÉMIE
DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

DURABLEMENT *engagée*

La

lettre

RH

N°20 /// JUIN 2026

EDITO

Chers collègues,

En ce début du mois de juin, l'année scolaire touche progressivement à sa fin. C'est l'occasion de saluer l'engagement de chacun et la richesse des collectifs de travail qui ont animé ces mois écoulés au service de nos missions communes.

Le comité de rédaction de cette Lettre RH s'est lui-même étoffé cette année, avec l'arrivée de nouveaux membres, référents des services académiques. Leurs contributions viennent enrichir la diversité des sujets abordés et nourrir cette volonté partagée d'information et d'accompagnement des personnels.

Dans ce dernier numéro de l'année scolaire, vous retrouverez notamment l'actualité des services académiques — services de santé au travail, division des personnels enseignants du second degré, programme académique de formation — ainsi qu'un focus consacré aux métiers de l'école inclusive et les principales dates à retenir pour la rentrée.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de cette lettre tout au long de l'année, ainsi que chacun, chacune d'entre vous pour votre engagement quotidien.

À toutes et tous, je souhaite d'ores et déjà d'excellentes vacances d'été, reposantes et ressourçantes, avant de nous retrouver à la rentrée pour poursuivre ensemble les défis qui nous rassemblent.

Julien ROCHE
Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et ressources humaines

SOMMAIRE

→ LE SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

→ LES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

→ À VOS AGENDAS !

→ LA DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU RECTORAT S'EST RÉORGANISÉE

→ DÉCLINAISON ACADÉMIQUE DU PLAN ÉGALITÉ

→ L'ÉCOLE INCLUSIVE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

→ PORTRAIT MÉTIER

→ PRÉPARER L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX PERSONNELS À LA RENTRÉE

→ RÉUNIONS D'INFO DES CONSEILLERS RH DE PROXIMITÉ EN RÉSEAU

→ INFO PARTENAIRE – LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

→ PRESTATIONS SOCIALES 2026

LE SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

Un accompagnement bienveillant au service des personnels

Au cœur du rectorat, le service de santé au travail se consacre au bien-être et à l'accompagnement des personnels en situation de fragilité ou confrontés à des problèmes de santé. Composé de trois professionnelles engagées, ce service incarne une approche humaine et experte, au service de la communauté éducative.

Le service s'appuie sur l'expertise complémentaire de : Mme Virginie Darrou-Starck, médecin du travail, Mme Bénédicte Marion, infirmière en santé au travail et Mme Christelle Bourdenet, secrétaire du service. Ensemble, elles forment une équipe soudée, unie par une mission commune : participer activement au maintien dans l'emploi des agents de l'académie, tout en préservant leur santé et leur équilibre professionnel.

Leurs interventions couvrent un large spectre d'actions, toujours dans le respect du secret médical :

- Accompagnement personnalisé des personnels en difficulté
- Collaboration étroite avec les services RH pour traiter des dossiers techniques (demandes d'allègements de service, mouvements, etc.)
- Coordination avec des acteurs clés tels que la correspondante handicap académique, la psychologue du travail, le service de suivi et d'accompagnement RH et les assistants sociaux

Leur fonctionnement repose sur des valeurs fortes telles que : la confiance, pilier essentiel pour instaurer un dialogue sincère et constructif, la complémentarité où chaque membre apporte son expertise pour une prise en charge globale et un environnement de travail sain propice à l'écoute et à la bienveillance.

Le service se distingue par un accueil déconnecté du quotidien professionnel, offrant aux agents un espace sécurisé pour échanger et trouver des solutions adaptées.

Leur vigilance constante : concilier les contraintes médicales avec les impératifs de gestion des personnels, afin de garantir des solutions justes et durables.

« Travailler au sein de ce service représente bien plus qu'un métier : c'est une mission porteuse de sens, où chaque action contribue à améliorer le quotidien des personnels. C'est mesurer chaque jour l'importance de l'accompagnement en matière de santé. Notre action trouve sa finalité dans ce qui nous unit tous : la réussite et le bien-être des élèves. »



Les demandes de rendez-vous sont à effectuer prioritairement :

- par mail à ce.sante@ac-besancon.fr

- ou par téléphone au 03 81 65 49 01.

Pour en savoir plus sur leurs missions, rendez-vous sur **Service de santé au travail | Académie de Besançon**

LES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Après un passage dans le secteur privé, puis dans l'enseignement supérieur à l'UMLP et enfin au CNRS, Floriane Dousse-Mouget, a décidé de nous rejoindre. Elle a pris ses fonctions en février 2026 en qualité de psychologue du travail de l'académie de Besançon sur le site Sarraill du rectorat.

En collaboration étroite avec tous les acteurs des ressources humaines et de la santé au travail, elle participe à la prévention des risques psychosociaux (RPS) et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).



Ses missions se répartissent en trois grands axes :

- L'accompagnement individuel avec des entretiens réalisés dans un cadre confidentiel et neutre, en visio ou en présentiel, sur des sujets tels que le stress ou le mal-être au travail, le suivi post événement (agression, choc émotionnel...) ou l'orientation vers le soin (psychothérapeutique ou psychologique).
- L'accompagnement collectif avec des animations de groupes de parole / de discussions, la réalisation d'interventions psychosociologiques auprès d'équipes de travail en difficulté, la participation aux cellules d'écoute mobilisées après un événement potentiellement traumatique.
- L'animation de formations ou d'ateliers de sensibilisation sur les risques psychosociaux, l'orientation et la gestion de personnes en mal-être.

Pour contacter la psychologue du travail, vous pouvez envoyer un email à

À VOS AGENDAS !

Le nouveau Programme Académique de Formation (PrAF) arrive le 1er juillet 2026.

Agents de l'académie de Besançon, quel que soit votre métier, il y a une formation pour vous !

Pourquoi vous y intéresser ? Si vous souhaitez :

- Développer vos gestes professionnels et enrichir vos pratiques.
- Préparer une certification ou un concours pour évoluer dans votre carrière.
- Acquérir de nouvelles compétences et vous adapter aux enjeux éducatifs actuels.

L'action à ne pas manquer : dès le 1^{er} juillet, connectez-vous au [site de l'E AFC](#) pour vous abonner aux formations qui vous intéressent.

L'équipe de l'E AFC (École académique de la Formation continue) est à vos côtés pour transformer vos projets en réussite. Venez découvrir votre futur parcours !

PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

Comment m'inscrire ?



Étape 1 - Je m'informe



Je consulte
et découvre
les formations
proposées

Par cycles métiers
Par thématiques

Étape 2 - Je m'abonne



Une formation m'intéresse,
je clique sur **Abonnement**

Je suis redirigé(e)
vers le **portail
Sofia FMO**



Je me connecte
avec mon identifiant et
mot de passe académique

Étape 3 - Je m'inscris



Lorsque la session de formation
est planifiée, je reçois une notification

Je clique sur

S'abonner à ce module

Si tout me convient,
je m'inscris via le lien

Mon établissement
ou mon service de rattachement
valide mon inscription



LA DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU RECTORAT S'EST RÉORGANISÉE

La Direction des personnels enseignants (DPE) du rectorat de l'académie de Besançon s'est réorganisée en janvier dernier pour gagner en lisibilité auprès des usagers. Pour mémoire, la DPE assure la gestion RH des personnels enseignants du second degré, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale.

La DPE est désormais composée des 4 bureaux suivants :

- Bureau de gestion des titulaires et des stagiaires :

Gestion administrative et financière, individuelle et collective, des enseignants, CPE et
Psy-EN titulaires et stagiaires de l'enseignement public : paye, avancement, temps
partiel, cumul d'activités...

ce.dpe.titulaires@ac-besancon.fr / 03 81 65 47 23

- Bureau de gestion des contractuels :

Gestion administrative et financière, individuelle et collective, des enseignants, CPE et
Psy-EN contractuels de l'enseignement public : paye, réévaluation indiciaire, CDIisation...

- Bureau de la mobilité et du remplacement :

Toute question relative à la mobilité et au remplacement des enseignants du second degré public, CPE et PSY-EN : mouvement inter et intra-académique, affectations des TZR, recrutement des contractuels, campagne de détachement...

ce.dpe.mobilité@ac-besancon.fr / 03 81 65 49 99

- Bureau de l'enseignement privé :

Toute question relative à la gestion administrative et financière des enseignants du second degré privé sous contrat

ce.dpe.prive@ac-besancon.fr / 03 81 65 47 77

Vous pouvez retrouver l'organigramme détaillé sur le site Internet de l'académie **Direction des personnels enseignants (DPE) | Académie de Besançon**, ainsi que dans le widget "Organigramme" accessible depuis Pratic+.

DÉCLINAISON ACADÉMIQUE DU PLAN ÉGALITÉ

La déclinaison académique du plan national d'actions pour l'égalité femmes hommes est consultable en ligne. Elle repose sur sept axes déclinés en mesures concrètes pour toutes les agentes et tous les agents de l'académie :

1. Conforter la gouvernance et l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur des politiques de ressources humaines des deux ministères (Éducation nationale et Jeunesse et Sports) sur le long terme.
2. Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur.
3. Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes.
4. Favoriser l'articulation entre vie professionnelle, personnelle et familiale.
5. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
6. Agir pour la santé des femmes au travail.
7. Communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

[Consulter le plan académique](#)

[Consulter le plan nationale](#)

L'ÉCOLE INCLUSIVE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le droit à l'éducation reconnaît la capacité à tous les enfants, et ce, quels que soient leurs besoins, la capacité d'apprendre et de progresser. Les scolarisations dites inclusives garantissent à tous les élèves, qu'ils soient reconnus ou non en situation de handicap, des

conditions d'accessibilité facilitée aux apprentissages.

L'école pour tous s'adapte aux besoins éducatifs particuliers grâce à des pédagogies différenciées, des modes de scolarisation diversifiés, du matériel et un environnement scolaire adaptés. La coopération entre les différents acteurs (les enseignants et les équipes éducatives, les parents d'élèves, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), les professionnels du handicap) demeure la condition essentielle pour mieux scolariser et mieux accompagner tous les élèves.

Les Pôles d'Appui à la Sclarité (PAS), déployés au sein de l'académie depuis la rentrée de septembre 2025, constituent un levier innovant et structurant pour faire de l'École inclusive une réalité concrète et effective pour tous les élèves. Ils visent à garantir à chacun un parcours scolaire adapté à leurs besoins, en s'appuyant sur une coopération étroite et renforcée entre l'Éducation nationale, le secteur médico-social et les familles. Le PAS est une nouvelle réponse souple, réactive, de première intention, et adaptée aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Il a vocation à accompagner les équipes pédagogiques et les familles, en proximité.

La politique académique

L'école inclusive en académie

+ de 6300 élèves

en situation de handicap
accueillis dans les
structures
scolaires.



866 moyens
enseignants spécialisés
& **1800** AESH

accompagnent la scolarité
des élèves.

17 dispositifs
« autisme »

4 professeurs
ressource
autisme

1 professeure
ressource
troubles du
neuro-développement



accompagnent
la mise en œuvre
des adaptations
pédagogiques
pour les élèves.

79 PIAL

Pôles inclusifs
d'accompagnement localisés
dans l'académie.

scolarisent les élèves
à besoins éducatifs
particuliers et
organisent l'action des
accompagnants d'élèves
en situation de handicap
(AESH) pour répondre
aux notifications d'aide
humaine.



+ 50 % de budget

pour l'école inclusive
entre 2017 et 2022

CHIFFRE NATIONAL



59 M€

consacrés à l'école inclusive
dont 27 M€
pour l'aide humaine.

CHIFFRE NATIONAL

Plus de
200
ULIS

(unités localisées
pour l'inclusion
scolaire)
facilitent
l'inclusion des
élèves dans
leur classe.

+ de **100** unités
d'enseignement externalisées
en partenariat avec le
médico-social.

30 SEGPA & ÉREA

sections d'enseignement général
et professionnel adapté et
établissements régionaux
d'enseignement adapté.

PORTRAITS MÉTIERS

**CORINNE,
DIRECTRICE
DE SEGPA**

**ÉLODIE, IEN
CONSEILLÈRE
TECHNIQUE ÉCOLE
INCLUSIVE**

**CHRISTOPHE,
ENSEIGNANT RÉFÉRENT**

PRÉPARER L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX PERSONNELS À LA RENTRÉE

La vie d'un service est ponctuée par des arrivées et des départs de personnels. Accueillir ou partir peuvent générer des questionnements, des inquiétudes ou des souhaits. Comme la rentrée scolaire est un temps fort de ces moments clés pour notre administration, nous vous proposons quelques-unes de ces réflexions.

Je quitte mon service / ma structure, je prépare les indispensables à transmettre :

- Le calendrier de mon poste
- Ma fiche de poste, liste de mes missions, de mes tâches
- Mes principaux interlocuteurs, leurs contacts, leur service
- Les principaux logiciels et applications utilisés
- La liste des documents clés et leur rangement (physique, informatique)

J'accueille un nouveau personnel dans mon service, je pense à :

- Préparer le bureau, le mobilier
- Demander un poste informatique et l'accès aux applications (Cépages)
- Prévoir l'inscription à des formations métier pour la prise de poste
- Prévenir les collègues
- Réfléchir et prévoir l'organigramme

Je suis un chef de service, le jour de l'arrivée d'un nouveau personnel, je peux prévoir :

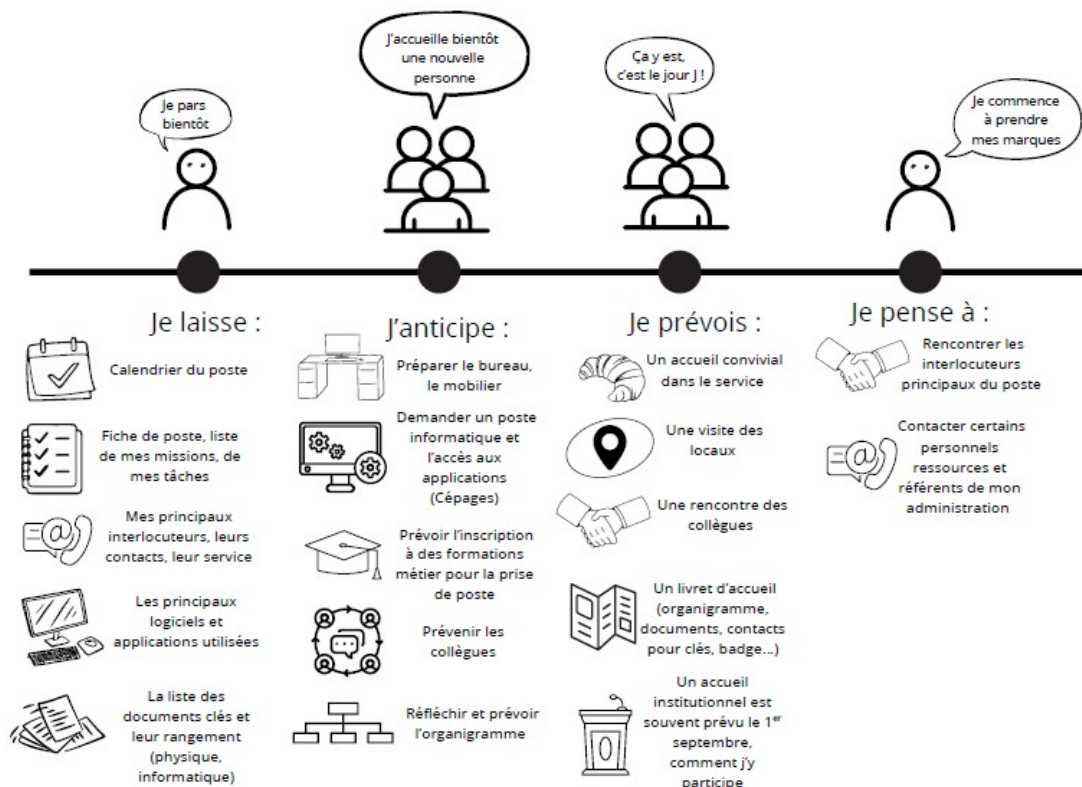
- Un accueil convivial dans le service
- Une visite des locaux
- Une rencontre des collègues
- Un livret d'accueil (organigramme, documents, contacts pour clés, badge...)
- Un accueil institutionnel est souvent prévu le 1^{er} septembre ; comment j'y participe ?

Je débute sur un nouveau poste, dans les premières semaines, je pense à :

- Rencontrer les interlocuteurs principaux du poste
- Contacter certains personnels ressources et référents de mon administration

Ces quelques pistes d'actions seront bénéfiques pour les agents comme pour le service, apportant continuité et lien pour l'ensemble des missions professionnelles qui nous sont confiées.

Retrouvez les informations sur ce visuel à partager sans modération avec les collègues et à afficher dans vos espaces de travail :



Nous n'avons pas pensé à tout ; si cet article a éveillé en vous une réflexion, une curiosité, si vous souhaitez réfléchir à ce sujet ou partager vos propres pratiques, vous pouvez nous rejoindre dans un chantier participatif en cliquant sur le lien ci-après :

[Rejoindre un chantier participatif](#)

RÉUNIONS D'INFORMATION DES CONSEILLERS RH DE PROXIMITÉ EN RÉSEAU

Chaque année entre fin septembre et début octobre, les conseillers en ressources humaines de l'académie vous proposent des réunions d'information, dans plusieurs établissements scolaires.

Ces réunions sont ouvertes à tous les personnels, pour réfléchir à un projet professionnel, à un souhait de changement de métier, à une envie de formation...

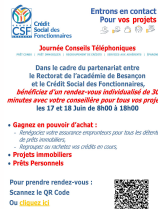
Elles sont organisées généralement en fin de journée et au plus proche de votre lieu de travail ou de votre domicile, pour rester accessibles à tous. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour y participer.

Nous vous invitons à regarder vos boîtes mail courant septembre pour connaître les dates pour chaque réseau.

**INFO PARTENAIRE – LE CRÉDIT SOCIAL
DES FONCTIONNAIRES**

Le Groupe CSF, partenaire de l'académie de Besançon, vous propose des permanences conseil téléphonique les 17 et 18 juin 2026.

Les conseillers Créserfi répondront à vos questions et vous accompagneront dans vos projets de crédit immobilier, regroupement de crédits et assurances.



Le site du CSF

Prendre rdv

PRESTATIONS SOCIALES 2026

Pensez à vous renseigner dès la rentrée !

Logement, garde d'enfants, scolarité, permis de conduire, aides exceptionnelles...

Retrouvez toutes les prestations qui vous concernent pour l'année 2026 et le calendrier des dépôts des dossiers de demande ici :

ac-besancon.fr/asia

NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE

Contactez le conseiller RH de votre réseau via la plateforme ProxiRH dans [PraticPlus](#)

Retrouvez l'ensemble des Lettres RH sur le site de l'académie de Besançon > [ICI](#).

Académie de Besançon

10 rue de la Convention | 5 rue du Général Sarrail | 25000 Besançon

Téléphone 03 81 65 47 00 | ce.ctorat@ac-besancon.fr | www.ac-besancon.fr

